
Le président de la République en Franche-Comté.

Numéro d'inventaire : 1979.14114

Auteur(s) : Paul Émile Cadilhac

Type de document : article

Éditeur : L'Illustration

Date de création : 1933

Description : Feuille imprimée. Déchiré à la pliure.

Mesures : hauteur : 379 mm ; largeur : 270 mm

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Établissements d'enseignement supérieur

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Besançon

Nom du département : Doubs

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Mention d'illustration

ill.

Lieux : Doubs, Besançon

352 — N° 4714

L'ILLUSTRATION

8 JUILLET 1933

découvrir aujourd'hui l'esprit, le cœur et le visage de la Franche-Comté, que ces ensembles et ce paysage préfigurent.

La période 1932-1933 représente pour Besançon une époque exceptionnelle. Ici même j'ai parlé en trois articles de sa Cité universitaire, de son palais de l'heure et de ses remparts.

Un grand recteur, M. Alengry, fait naître la plus agréable, la plus jolie des Cités universitaires de France et, collaborant avec les directeurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique, MM. Cavalier et Labbé, inspire un Institut de chronométrie et de mécanique horlogère unique en Europe. Parallèlement, l'Enseignement technique réalise la nouvelle Ecole d'horlogerie.

Accompagné du président du Sénat, M. Jeanney, originaire de Besançon, du ministre de la Santé publique et du sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale, M. Ducos, M. Albert Lebrun inaugure successivement la Cité et l'Ecole. Cérémonies brèves, ce dont il faut savoir gré aux organisateurs, avec deux discours seulement : l'un, du recteur Alengry ; l'autre, de M. Ducos.

Par contre, deux gestes charmants du président. Il demande à voir et félicite cordialement, la main tendue, un jeune étudiant britannique, M. Williams, qui la veille s'est jeté tout vêtu du haut du pont de Canot pour sauver un jeune enfant qui se noyait. Sollicité, d'autre part, d'accepter un bérêt d'honneur offert par l'Association des étudiants, l'*« étudiant honoraire »* Albert Lebrun s'en coiffe malicieusement, aux vivats répétés des jeunes gens massés dans les parterres.

Une visite à l'observatoire, où un chronométriste lui fut offert, compléta ce cycle intellectuel.

Cependant, au banquet du casino de la Mouillée,



A l'Ecole d'horlogerie : le président examine une pendule réalisant le mouvement perpétuel.

l'heure, après que M. Julien Durand nous eut appris, nous ravissant une illusion, que Besançon n'était pas une ville espagnole, le président prononçait de graves et fortes paroles. Résumant la situation monétaire internationale, il dénonçait « les solutions faciles » et « ces mesures artificielles que d'aucuns préconisent et que ne recommande pas spécialement un passé récent : dévaluations monétaires, inflation des crédits, prêts internationaux exagérés ». Paroles vigoureusement applaudies, comme l'avait été quelques instants plus tôt ce passage où M. Albert Lebrun, inventoriant les trésors archéologiques de Besançon, notamment les remparts de Vauban, s'était félicité de les voir toujours intacts, « respectés du temps et des hommes ».

Ces remparts, pour lesquels avec la presse locale et nos confrères du *Temps*, de *l'Action française*, de *Figaro* nous avons bataillé, sont en effet, semble-t-il, hors de danger. Après la démolition des portes d'Arènes, qui pouvait s'autoriser des nécessités du trafic, les travaux ont été interrompus et les vieilles murailles seraient, assure-t-on, inscrites sur l'inventaire.

La Franche-Comté paraît avoir un cœur immobile. Le Doubs vient en tête depuis quatre ans dans la croisade du timbre antituberculeux et



A la Cité universitaire : M. Albert Lebrun au balcon.

tout laisse prévoir qu'il sera encore classé premier pour 1933. On a compris ici que la tuberculeuse était un danger national. Aussi apparaissent-elles symboliques ces visites du président, le matin au sanatorium des Tilleroyes, l'après-midi aux préventoriuns de Palente et de Brégille.

Le sanatorium, qui fonctionne depuis un peu plus d'un an, est installé à 4 kilomètres environ de la ville, dans une ancienne ferme, aux bâtiments multiples, dont on a su garder les vieux toits si pittoresques. De claires vérandas, des corridors vitrés, des chambres de 6 à 10 lits qui portent des noms de fleurs — les Renoncules, les Bruyères, le Camélia, les Géraniums, etc. — et des Seurs, blanches, silencieuses et actives, dont les robes longues mettent une vision d'autrefois dans ce cadre pourtant si actuel. Il y a aussi les malades. Beaucoup se lèvent et circulent, mais

il en est de plus gravement atteints qui demeurent allongés au soleil dans les galeries vitrées — et la vision, surtout dans le quartier des hommes, qui ne se fardent pas et dont les yeux parfois semblent trahir une angoisse, devient poignante...

Les préventoriuns de Palente et de Brégille offrent des tableaux tout à fait différents. Ici et là, des enfants, garçons et filles, vivent en plein air, au bon soleil, presque nus, en tout cas les bras et les jambes à l'air. Ce ne sont point des malades, mais des malingres, qu'il faut préserver, et, durant six semaines, exercices physiques, expostions au soleil et cure saline alternent, redonnant de la vie à ces yeux, à ces joues et à ces lèvres. Et voici que cette visite fournit au président l'occasion d'un de ces jolis gestes spontanés qui éveillent dans le cœur des foules un sourire sympathique. Au passage, avisant une ronde enfantine, M. Albert Lebrun, abandonnant son cortège officiel, se mêle au groupe et tourne quelques secondes avec les fillettes, raviées, mais non surprises, à l'infraction au protocole.

C'est qu'il y a deux hommes en M. Albert Lebrun, ou plutôt il n'y en qu'un, mais dont nous ne connaissons pas assez les nuances. Au début de son septennat, préoccupé par les soucis légitimes de cette haute magistrature, les circonstances, il ne nous montre, nous semble-t-il, que le côté un peu austère qui caractérise la race lorraine. A Besançon, il nous est apparu tout autre, très différent de ce que disent ses effigies. Sa crânerie à coiffer un bérêt d'étudiant, ses dialogues avec les enfants qui lui présentent des fleurs et qui échappent habilement aux récits officiels, sa bonhomie sincère et sans pose, tout cela nous fut soudain plus sensible et comme révélé.

Après l'esprit et le cœur nous avons vu dimanche le visage de cette Franche-Comté dont Charles Nodier écrivait qu'elle était « la préface de la Suisse ».

Le déjeuner fini, avant de joindre Pontarlier où s'achevait le voyage, la caravane officielle, une quarantaine d'autos, s'en fut au long des routes. Parcourant une partie de la vallée du Doubs, puis presque en entier celle de la haute Loue, elle étoya des roches calcaires, des ravins, des sapins aux beaux que ceux des Vosges, avec des alpages aux pentes des monts et des ruines sur les cimes. Ça et là, des villages d'autrefois, dont les toits, demeurés intacts comme ceux d'Alsace, mêlent à cette nature l'indispensable note d'humanité sans laquelle un paysage semble ne pas avoir d'âme. Et voici Ornans et ses moulins penchés sur la rivière, Mouthier, dans une manière de gorge au-dessus de la route en corniche, Doubs, la Cluse, Oye-et-Pallet. Puis, sur un terrain en plateau, le lac de Saint-Point qui évoque des aspects de Savoie.

Cependant, sur le trajet, bien qu'un arrêt ne fut prévu qu'à Ornans, tous les villages avaient pavé, mêlant les petits sapins au buis, aux fleurs et aux banderoles, se pressant aux barrières, chapeaux levés, mains tendues, affirmant avec des gestes d'autrefois un loyalisme sincère.

PAUL-ÉMILE CADILHAC.



Le président de la République visitant le sanatorium des Tilleroyes, près Besançon, traverse la grande terrasse d'héliothérapie du quartier des hommes. — Photographies J. Clair-Gayot.



Exportar los artículos del museo

Subtítulo del PDF

8 JUILLET 1933

L'ILLUSTRATION

N° 4714 — 351

Le moyen créé en 1875 et l'usage fait de ce moyen ont eu un caractère de défense républicaine. Aussi bien, toutes les propositions de révision de 1875 à 1884 étaient-elles venues d'hommes de gauche : Barodet, Clemenceau, Gambetta, qui considèrent comme une victoire de leur parti le vote de 1884.

En présence de cette tradition, il est plaidant de constater que, pour avoir, à mon tour, conseillé une révision, j'ai été traité de fasciste par M. Léon Blum et de condottiere par M. Edouard Herriot.

**

L'alarme de ces messieurs était d'autant moins justifiable que, depuis la révision de 1884, le péril que l'on pouvait, avant elle, redouter pour le régime est conjuré.

Quelle est en effet la situation, qu'élaire, depuis un demi-siècle, une tradition constante ?

Pour qu'il y ait convocation de l'Assemblée nationale de révision, il faut que, votant séparément, les deux Chambres, par deux déclarations préalables précisant le ou les articles à réviser, décident cette convocation.

Or, la loi de 1884 interdit aux Chambres de soumettre à une proposition de révision la forme républicaine du gouvernement. Une telle proposition ne peut par conséquent pas figurer dans les déclarations votées.

Comme, d'autre part, la loi de 1875 ne permet pas à l'Assemblée nationale de délibérer sur d'autres matières que celles qui ont fait l'objet desdites déclarations — sans quoi celles-ci seraient inutiles — tout risque est évité d'une mise en question du régime.

Dira-t-on que, l'Assemblée nationale étant souveraine, il n'est point de limite à son action ? Cette thèse a été soutenue par M. René Goblet le 12 mars 1894 :

Nous n'avons pas, disait-il, le droit de limiter l'œuvre du Congrès.

C'est M. Dufaure qui le proclamait au Sénat en 1876.

Il disait que, limiter l'œuvre du Congrès, c'était interpréter l'article 8 de la constitution et que le droit d'interpréter la constitution ne peut appartenir qu'au Congrès lui-même.

Cette interprétation, pour ingénue qu'elle soit, n'est pas défendable. Car elle aboutit à prétendre que la souveraineté de l'Assemblée nationale peut passer outre à la constitution, de qui seule elle tient pouvoir et existence. Ce n'est admissible ni en droit, ni en fait.

L'abbé Siéyès, qui s'y connaissait, s'était prononcé sur le droit en termes dignes d'être cités :

Les lois constitutionnelles sont dites fondamentales, non pas en ce sens qu'elles puissent devenir indépendantes de la souveraineté nationale, mais parce que les corps, qui existent et agissent par elles, ne peuvent pas y toucher.

Quant au fait, un exemple, entre d'autres, suffit à prouver que la constitution fixe à l'Assemblée nationale, pour souveraine qu'elle soit et maîtresse de son ordre du jour, des règles dont elle ne peut pas s'écartier. Elle est en effet privée du droit d'élire son bureau : le bureau du Sénat devient, de plein droit, le bureau de l'Assemblée.

Il en va de même de la compétence législative. Les déclarations votées par les deux Chambres, de qui seules peut résulter la convocation de l'Assemblée, conditionnent, en même temps que sa réunion, l'objet de

son activité. Après que ces déclarations ont déterminé les points sur lesquels portera la révision, le champ du débat est limité.

Sur tous points non visés par elles, la révision n'est pas ouverte : car il y manque la base exigée par la loi constitutionnelle et, hors cette base, point de compétence.

L'expérience, d'ailleurs, confirme la doctrine. Toutes les fois qu'une Assemblée nationale s'est réunie, fût-ce en Congrès, pour élire un président de la République, des membres ont tenté de la faire sortir du cadre tracé par les termes mêmes de sa convocation : toujours, en 1884, en 1894, en 1895, en 1926, l'Assemblée s'y est refusée à l'appel de son bureau.

En d'autres termes, les incidents redoutés, soit en ce qui concerne une proposition de changer le régime, soit même en ce qui touche des initiatives portant sur de moins graves matières, ont toujours été facilement liquidés. Il a suffi que le bureau rappelât à l'Assemblée les termes des lois constitutionnelles de 1875 et de 1884 pour que le débat restât limité à son objet initial.

Done, impossibilité de remettre en question la forme de l'Etat ; impossibilité de délibérer sur les points non visés par les déclarations des deux Chambres — voilà, semble-t-il, de quoi apaiser les inquiétudes des adversaires de la révision. Les garanties nécessaires ont été prises pour réduire au minimum les dangers de cette procédure.

Que dire, par contre — et c'est par où je conclus — des dangers du *statu quo* ?

**

Ces dangers, eux, ne sont pas discutés et leur menace nous étreint.

Une impopularité massive atteint les institutions, parce que les institutions fonctionnent mal. Les marques de mécontentement ne se comptent plus et ce n'est pas assez, pour les maîtriser, de faire charger les gardes mobiles ou de voter des lois répressives.

On retrouve ces manifestations au seuil de toutes les crises de régime. Aucun n'y a résisté, ni l'Athènes de Périclès, ni la République romaine, ni les Empires des Antonins, des Byzantins, de Charlemagne, d'Othon et de Charles-Quint, ni les cités italiennes, ni la monarchie française, ni la dictature de Bonaparte.

La cause profonde, qu'on discerne à l'origine de ces protestations diverses, est la désertion par le pouvoir central de la tâche, qui lui appartient, d'assurer, au service de l'intérêt général, une unité ordonnée.

Quand on en vient là ; lorsqu'il n'y a plus équilibre entre les pouvoirs et que l'autorité exécutive s'émiette ; lorsque, en régime représentatif, la souveraineté parlementaire se substitue parodiquement à la souveraineté populaire, l'heure n'est pas loin des remplaçants, qui répondent par le coup de force à la démagogie des lois, à la dilapidation des finances publiques, à la faiblesse des décisions.

J'ai décrété, dans de précédents articles, la forme spécifiquement française de cette défaillance matérielle, intellectuelle et morale. Le mal ayant produit ses ravages sous des majorités contraires, on devrait pouvoir en discuter sans que l'esprit de parti s'en mêle.

Hypertrophie d'un pouvoir législatif, qui domine et absorbe l'exécutif ; asservissement d'un pouvoir législatif, que nomment et que contrôlent des oligarchies électORALES ; dislocation de l'autorité ; absence de continuité ; tyrannie des égoïsmes, voilà les maîtres traits du phénomène.

Veut-on laisser durer cette décadence, qui nous a valu, depuis 1914, en moins de vingt ans, 35 ministères ; 200.000 fonctionnaires de plus ; des budgets augmentés de 42 % et qui vont, pour plus de moitié, dans les poches des particuliers ; un étatisme envahissant ; une autorité démembrée ; une diplomatie précaire ? C'est la question qu'on ne peut plus échapper.

Si l'on estime que, dans les conditions générales du monde, en face des pouvoirs de masse et de violence qui nous environnent, ce régime faussé et rouillé sera capable de nous éviter les catastrophes, laissons faire et laissons aller ! Si l'on pense le contraire, il n'est que temps de corriger, de redresser, de rénover.

Rénover ou abdiquer, telle est l'option. Si l'on veut que la rénovation soit profonde et apporte une base solide à la réforme des mœurs, dont elle ne saurait ni s'isoler, ni se passer, ce ne sont ni des combinaisons de majorités, ni des amendements de procédure parlementaire qui suffiront. C'est dans la constitution qu'il faut introduire les règles neuves, que l'expérience requiert.

Cette révision, la constitution elle-même en a fixé le fonctionnement. Reviser, c'est appliquer la constitution. Condamner et écarter cette faculté légale de révision, c'est, au contraire, dans le trouble où nous sommes, encourager le recours aux moyens inconstitutionnels, dictature de désordre ou dictature de police.

Le salut du régime et le salut de la nation sont l'un et l'autre en cause. Est-il permis de les sacrifier au maintien superstitieux d'un texte qui, lui-même, a prévu qu'on pourrait le modifier ?

ANDRÉ TARDIEU.

3 juillet 1933.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
EN FRANCHE-COMTÉ

Dix heures du matin, dans le grand dortoir de l'Ecole d'horlogerie, presque au sommet de cette vaste maison, par une baie largement ouverte, le président de la République contemple Besançon et sa vallée. Sous un ciel vraiment rayonnant de juillet, la ville développe ses toits larges et aigus



M. Albert Lebrun, « étudiant honoraire » de Besançon, coiffé du traditionnel bretet.
Au premier plan, à gauche, le recteur, M. Alengry.

aux petites tuiles rousse admorablement patinées. Au premier plan l'usine des compteurs, prolongement de l'Ecole d'horlogerie ; au-delà, la Cité universitaire jaillit d'un bouquet d'arbres, la boucle du Doubs, la noble perspective des quais du Grand Siège et les fortifications de Vauban ; çà et là, des monuments plus élevés — le dôme de l'hôpital, la tour et les tours de l'église de la Madeleine ; enfin, la citadelle sur son aéropole, la vallée, les prairies, les bois, les collines, aux pans desquelles s'accrochent les préventoriums de Palente et de Brégille. Vision unique et qui résume admirablement la journée du président. Celui-ci est venu

